



Bulletin destiné à tous les employés

17 mars 2020

[CORONAVIRUS \(COVID-19\) | 2020-03-17, 15 h 30 : État de la situation](#)

La santé et sécurité de nos employés nous tiennent à cœur. Nous déployons les efforts nécessaires au quotidien afin de coordonner nos mesures en cohérence avec les mesures adoptées par la Santé publique du Québec. La situation évolue rapidement. **Nous faisons tout en notre possible pour vous transmettre les orientations de l'entreprise au plus tôt.**

À l'heure actuelle, il y a 74 cas confirmés au Québec.

Voici quelques rappels importants afin de freiner le plus possible la contagion :

- Chaque employé a une responsabilité sociale et individuelle de respecter les mesures mises en place par le gouvernement et Hydro-Québec.
- Si vous avez l'un des symptômes suivants, veuillez demeurer à la maison : fièvre, toux, ou difficulté respiratoire.
- Il est de la responsabilité de tout employé d'assurer sa propre santé et sa sécurité.

Voyages personnels

- ***Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec, nous déconseillons à nos employés de voyager à l'étranger.***
- Le cas échéant, chaque employé concerné se doit d'informer son gestionnaire de l'endroit et des dates où il a voyagé à l'extérieur du Canada.

Voyages d'affaires domestiques et à l'extérieur du Canada

- Tous les voyages d'affaires demeurent interdits.

Mesures à suivre en cas d'isolement

- Dans le cas où vous devez être en isolement, nous vous demandons de suivre [les consignes suivantes émises par le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec.](#)

Utilisation du réseau privé virtuel (RPV) pour le télétravail

Nous vous rappelons également qu'il est important d'utiliser la connexion à distance d'Hydro-Québec seulement dans un cadre professionnel. Si vous n'avez plus besoin du réseau privé virtuel (RPV) ou que vous avez déjà transféré vos documents de travail sur votre bureau, la déconnexion au

réseau à distance, lorsque possible, est fortement recommandée. Veuillez vous référer au [rappel des bonnes pratiques de travail à distance](#).

Privilégier les conférences téléphoniques

Il est important de restreindre des rencontres en personne, vous êtes invités à privilégier l'utilisation du téléphone et les conférences téléphoniques, le plus possible.

Gestion du stress et de l'anxiété

Rappelons que les services du [Programme d'aide aux employés](#) (PAE) peuvent être utiles en tout temps.

Nous tenons à vous rappeler que le meilleur moyen de prévenir la contagion sont les mesures d'hygiène, comme le lavage de main, l'étiquette respiratoire et le fait de ne pas se présenter sur les lieux de travail en cas de symptômes d'allure grippale.

La section du [site intranet COVID-19](#) demeure le carrefour d'information à consulter. Il est mis à jour régulièrement et comporte les liens vers les sites des autorités de santé publique du Québec et du Canada qui demeurent responsables de l'information et des directives.